

L'ATELIER GOASMAT / ARNOLD architectes dplg - urbanistes
AMUNATEGUI, architecte-urbaniste associé
211 Grand'rue 30270 Saint-Jean du Gard

DÉPARTEMENT DU GARD

**COMMUNE DE SAINT-
JEAN-DU-GARD**

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÈGLEMENT

Projet arrêté le

7 Novembre 2008

Projet approuvé le

16 Juillet 2009

Pièce n°5

SOMMAIRE

TITRE I- DISPOSITIONS GENERALES

- Article 1 : Champ d'application territorial du plan
- Article 2 : Portée respective du règlement a l'égard des autres législations ou réglementations relatives a l'occupation des sols
- Article 3 : Division du territoire en zones
- Article 4 : Adaptations mineures
- Article 5 : Reconstruction après sinistre
- Article 6 : Impossibilité de réaliser les places de stationnement
- Article 7 : Participation des constructeurs
- Article 8 : Emplacements réservés
- Article 9: Rappels des dispositions relatives aux déclarations et autorisations de travaux

TITRE II- DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES URBAINES

- Dispositions applicables à la zone UA
- Dispositions applicables à la zone UB
- Dispositions applicables à la zone UC
- Dispositions applicables à la zone UF
- Dispositions applicables à la zone UL

TITRE III- DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES À URBANISER

- Dispositions applicables aux zones III AU et II AU
- Dispositions applicables à la zone III AUF

TITRE IV- DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES AGRICOLES

- Dispositions applicables à la zone A

TITRE V- DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES NATURELLES

- Dispositions applicables à la zone N